



**UNION NATIONALE DES OPERATEURS
ECONOMIQUES DU CONGO**
PATRONAT CONGOLAIS



PARIS DU 29 SEPTEMBRE AU 01 OCTOBRE 2025

SÉJOUR DE TRAVAIL

du Président du Conseil d'Administration de l'UNOC





1^{er} FORUM

SOLUTIONS NUMÉRIQUES POUR LE CLIMAT: LA FRANCOPHONIE EN ACTION

organisé par le Groupement du Patronat Francophone (GPF)
le 29 septembre 2025 au Sénat, 15 ter, rue de Vaugirard, 75006 Paris.

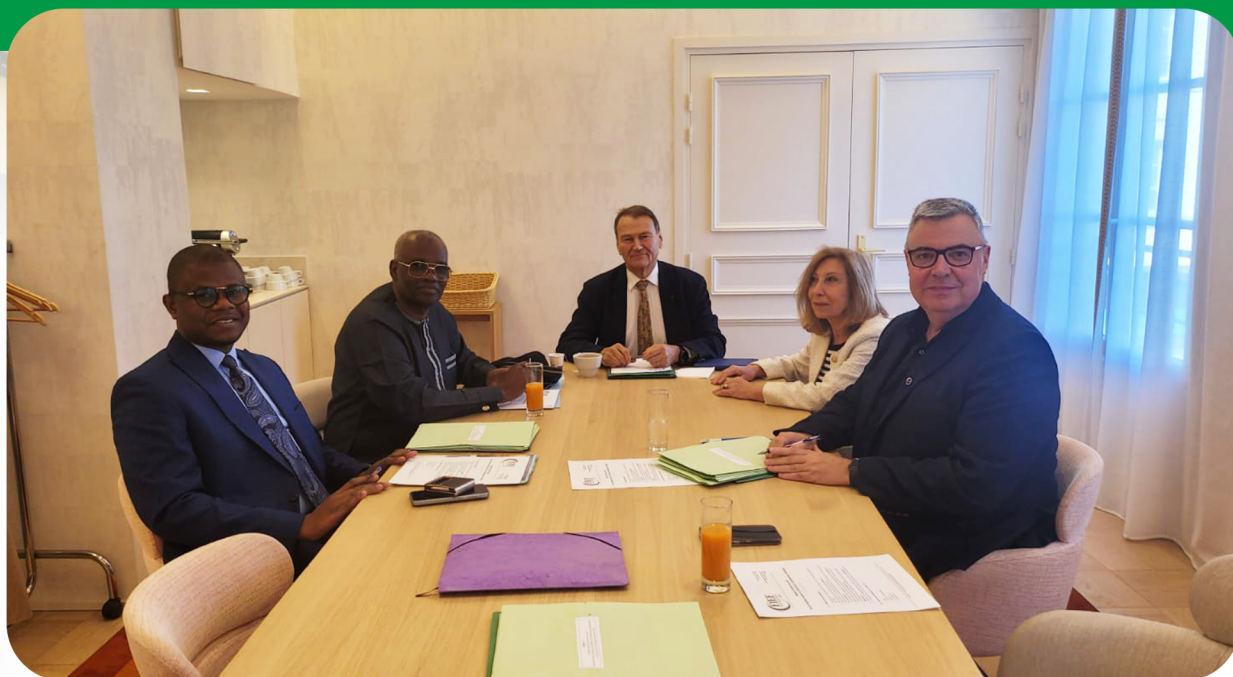


Le Dr Jean Daniel OVAGA, Président du Conseil d'Administration de l'UNOC, accompagné de M. Ephrem Rophy MOUNOUO, Secrétaire Général de l'UNOC, a assisté au <<1^{er} Forum Solutions numériques pour le climat>>, événement exceptionnel, ponctué par trois tables rondes riches en échanges.

Le Président du Conseil d'Administration de l'UNOC a délivré à cet occasion, un message centré sur l'organisation de la 7^{ème} édition du Forum International des Entreprises Francophones (**FIEF 2026**) en juin 2026 à Brazzaville.



Réunion de coordination entre le Groupement du Patronat Francophone (GPF) et l'Union Nationale des Opérateurs Économiques du Congo (UNOC), le 30 octobre 2025 au Grand Hôtel le Plessis Robinson, 51 avenue Aristide Briand - 9235



Lors de cette réunion stratégique le GPF, était représenté par son Président, **Monsieur Jean Lou BLACHIER** et l'UNOC par son Président, Commissaire Général de la 7ème édition du Forum International du Groupement du Patronat Francophone (**FIEF 2026**), **Dr Jean Daniel OVAGA**.

En effet, cette réunion de coordination a permis d'une part au Commissaire Général du **FIEF 2026** de faire le point sur les démarches entamées et d'autre part, aux deux parties de se prononcer sur la suite du plan d'action.

Enfin, en attendant le condensé des travaux des commissions mises en place par le Commissariat Général du **FIEF 2026**, le Président du GPF a félicité le Commissaire Général pour le travail professionnel abattu en si peu de temps.



CONTRIBUTION DE L'UNION NATIONALE DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES DU CONGO (UNOC) AUX DÉBATS D'ORIENTATION FISCALE 2026

1. Contexte :

La République du Congo depuis un moment, met l'accent sur l'élargissement de l'assiette fiscale, qui par principe, consiste à mobiliser plus de ressources fiscales afin de renflouer les caisses de l'Etat.

Sur ce motif, la tendance actuelle de l'Etat est de multiplier les taxes.

Or, pour l'Union Nationale des Opérateurs Économiques du Congo (UNOC), organisation faitière des PME/PMI/TPMEA, l'augmentation de l'assiette fiscale passe par des politiques fiscales incitatives, capable d'améliorer positivement le nombre d'assujetties et de faire la promotion du civisme fiscal avec pour conséquence l'augmentation des ressources fiscales.

2. Constats :

■ Augmentation de la fiscalité à presque à chaque loi de finances, ajouté à cela la parafiscalité ;

■ Pression fiscale associée aux lourdeurs administratives fragilisent le secteur formel et font le lit du secteur informel ;

■ Installation d'un climat de méfiance et non de partenariat constructif entre l'administration fiscale et le secteur privé ;

■ Les tracasseries administratives occasionnées par des contrôles à répétition de plusieurs services pour à peu près la même chose (administration fiscale, police administrative, ...) ;

■ Le manque de cadre permanent de concertation qui fait que les décisions sont prises de façon unilatérale sans réellement associer les créateurs de richesse.

3. Propositions :

L'UNOC est persuadée que la solution aux problèmes supra-évoqués reste la concertation permanente et régulière entre l'administration fiscale et le secteur privé.

A titre d'illustration, l'UNOC associée à d'autres organisations patronales nationales ont pu mettre en place avec la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, un cadre de concertation depuis le 01 février 2023, le Comité Consultatif Douane Entreprises (CCD-E), qui fonctionne très bien avec des sessions régulièrement organisées, qui font qu'aujourd'hui de nombreuses initiatives au niveau de l'administration douanière sont accompagnées par le secteur privé.

1^{ère} Proposition :

Dans le souci de consolider les acquis, l'UNOC souhaite que le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public prenne un arrêté pour entériner l'existence du Comité Consultatif Douane Entreprises (CCD-E), mise en place par la lettre n° 013 MEF/DGDDI-DDR du 30 janvier 2023 et institué par l'Acte Constitutif du 01 février 2023.

2^{ème} Proposition :

Nous souhaitons ainsi que le modèle CCD-E qui est en train d'être dupliquée dans les pays de la sous-région soit expérimentée au niveau de la Direction Générale des Impôts et Domaine, de façon à impliquer et responsabiliser le secteur privé, créateur de richesses. **Il sied donc de mettre en place un PACTE FISCAL PUBLIC-PRIVE,**

Pour la respectueuse contribution, Le Président de l'UNOC, Dr Jean Daniel OVAGA.